

Valorisation de la mise à disposition des salles aux associations

1/ Une obligation légale

La loi (Code Général des Collectivités Territoriales) impose aux collectivités les obligations suivantes :

- Rendre public, chaque année au conseil municipal, un récapitulatif complet et valorisé des mises à disposition de locaux, moyens et personnels aux associations.
- Valoriser ces mises à disposition dans le montant des aides (subventions) allouées aux associations
- Rédiger une convention si les aides (subvention et mises à disposition) atteignent ou dépassent une somme annuelle de 23 000€.

2/ Un mode de calcul

Ainsi, pour chaque salle municipale, un prix de revient horaire comprenant le personnel municipal, l'entretien, la gestion et les fluides a été défini par les services municipaux.

Le coût horaire de chaque salle ou équipement est calculé sur la base d'un fonctionnement quotidien de 12h sur 320 jours par an (45 jours de fermeture), soit un total annuel de 3840 heures.

Ce coût horaire ne prend pas en compte « l'amortissement » de l'équipement ou de la salle, c'est-à-dire son coût de construction/rénovation, mais seulement le coût de son fonctionnement.

La commune et chaque association bénéficiaire peut ainsi calculer la valeur de la mise à disposition au prorata de ce coût horaire multiplié par le nombre d'heures d'utilisation hebdomadaire multiplié par 36 semaines d'utilisation (52 semaines - 16 semaines de vacances scolaires déduites).

3 / Coût de fonctionnement des équipements et salles municipaux

STRUCTURE	PERSONNEL	ADMIN 1	FLUIDES 2	ENTRETIEN 3	COUT TOTAL	COUT HORAIRE
GYMNASE	40 516,80 €	2 668,75 €	39 923,24 €	7 442,67 €	90 551,46 €	23,58 €
ESCAL	33 555,60 €	3 618,94 €	10 462,23 €	6 747,06 €	54 383,83 €	14,16 €
SALLE PO	10 769,53 €	2 275,00 €	16 271,54 €	6 268,28 €	35 584,35 €	9,27 €
ANNEXE SALLE PO	4 882,90 €				4 882,90 €	1,27 €
DOJO	10 354,60 €	1 225,00 €	15 227,58 €	334,32 €	27 141,50 €	7,07 €
SALLE BOXE	4 141,84 €	525,00 €	5 572,56 €	144,84 €	10 384,24 €	2,70 €
SALLE ARENES	1 679,00 €	472,50 €	8 617,44 €	5 246,16 €	16 015,10 €	4,17 €
SALLE N°1	4 689,70 €				4 689,70 €	1,22 €
SALLE ANTHEMIS	5 430,76 €	227,50 €	1 659,68 €	129,52 €	7 447,46 €	1,94 €
ECOLE DE MUSIQUE	6 155,72 €	350,00 €	0,00 €	614,31 €	7 120,03 €	1,85 €
VESTIAIRES RUGBY	3 910,92 €	612,50 €	8 353,26 €	84,00 €	12 960,68 €	3,38 €
TERRAIN RUGBY	18 283,16 €			16 791,89 €	35 075,05 €	9,13 €
VESTIAIRES FOOT	5 176,84 €	397,25 €	11 207,69 €	72,00 €	16 853,78 €	4,39 €
TERRAINS FOOT	18 283,16 €			11 896,77 €	30 179,93 €	7,86 €
TERRAINS TENNIS	2 146,36 €		4 764,56 €	309,01 €	7 219,93 €	1,88 €
	169 976,89 €	12 372,44 €	122 059,78 €	56 080,83 €	360 489,94 €	

Admin 1 : Assurances, taxes...
 Fluides 2 : Energie, eau, téléphone...
 Entretien 3 : Réparations et contrôles